



**VERSANT
AVOCATS**

FONCTIONNEMENT ET ATTRIBUTIONS DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE MOINS DE 50 SALARIES

**PROGRAMME DE FORMATION PREVISIONNEL DU 1^{er} JANVIER 2026
MISE A JOUR LE 2 AVRIL 2026**

POURQUOI CHOISIR CETTE FORMATION ?

Vous souhaitez mieux appréhender, ou permettre à vos représentants du personnel de maîtriser, le fonctionnement et les attributions d'un Comité Social et Economique d'une entreprise de moins de 50 salariés ?

Une formation opérationnelle pour maîtriser le rôle et le fonctionnement du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés, et **sécuriser vos pratiques RH** pour instaurer un **dialogue efficace avec les élus**.






Animée par des avocats expérimentés de Versant Avocats, cabinet classé parmi les **meilleurs cabinets d'avocats en droit social en France**, cette formation s'appuie sur une expertise reconnue et propose une approche à la fois opérationnelle, actualisée et pragmatique.

Enfin, nos formations étant certifiées Qualiopi, elles répondent à des **critères de qualité reconnus** et nous permettrons de vous transmettre l'ensemble de la documentation requise par votre **OPCO** (convention de formation, facture, etc.).






INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION

Organisation

-  **Public** : managers, ressources humaines, membres de la direction et représentants du personnel
-  **Modalités d'accès** : formation intra-entreprise, en présentiel ou à distance
-  **Délais d'accès** : sauf en cas de besoin urgent, nos formations sont réalisées sous 2 à 3 mois après inscription
-  **Prérequis** : aucun
-  **Tarif (modifiable selon devis)** : 3.500 euros (HT)

Déroulement de la formation

-  **Durée (modifiable selon devis)** : 7 heures (une journée)
-  **Méthode mobilisée (moyens pédagogiques et techniques)** : accueil des stagiaires dans une salle adaptée à la formation, supports de formation projetés sur grand écran, exposés théoriques, étude de cas concrets, questions orales ou écrites (QCM) et envoi par email du support de formation
-  **Suivi de la formation et modalités d'évaluation** : feuille de présence, QCM, étude de cas concrets, formulaires d'évaluation de la formation (questionnaire d'auto-positionnement et des acquis de la formation)
-  **Qualité et indicateurs de résultats** : questionnaire d'évaluation des acquis et de la satisfaction et questionnaire de satisfaction de l'entreprise / organisme financeur

INFORMATIONS PRATIQUES SUR LA FORMATION



Objectifs pédagogiques

- ✓ Expliquer les **spécificités du Comité Social et Economique** des entreprises de moins de 50 salariés
- ✓ Identifier la **composition** du Comité Social et Economique
- ✓ Connaître et mettre en pratique **l'ensemble des règles encadrant le fonctionnement interne du Comité Social et Economique** (règles de suppléance, moyens matériels mis à disposition, crédit d'heures, organisation des réunions, etc)
- ✓ Connaître les **obligations en matière de formation** des élus
- ✓ Identifier les **missions principales** du Comité Social et Economique
- ✓ Définir les différents cas dans lesquels le Comité Social et Economique dispose d'un **droit d'alerte**
- ✓ Reconnaître les situations dans lesquelles le Comité Social et Economique doit être **consulté ou informé**
- ✓ Décrire le rôle du Comité Social et Economique dans la prévention et le **traitement du harcèlement sexuel et des agissements sexistes**
- ✓ Identifier les attributions spécifiques du Comité Social et Economique en matière **d'hygiène et sécurité, de licenciement individuel et de négociation collective**



Plan de la formation

- I. Présentation du Comité Social et Economique dans les entreprises de moins de 50 salariés
- II. Exercice du mandat des membres élus du comité social et économique
- III. Attributions du Comité Social et Économique

MODALITES D'INSCRIPTION ET RECLAMATIONS



Inscription à la formation

Afin de préparer votre inscription, nous vous invitons à remplir le questionnaire [ici](#)

A l'issue de ce questionnaire, l'équipe formation prendra attache avec vous et vous transmettra un devis accompagné du programme prévisionnel de la formation adapté à vos besoins



Équipe pédagogique

Avocats / Professionnels du droit en exercice

Cette formation est animée par au moins l'un des avocats associés du cabinet Versant Avocats qui dispose d'une expérience professionnelle significative en tant que conseil en droit social



Contacts

Pour toutes autres informations, vous pouvez contacter l'équipe formation à l'adresse suivante : formation@versant-avocats.com



Notre site internet

<http://versant-avocats.com>



Réclamations

À l'issue de la formation, vous pouvez formuler une réclamation par email à l'adresse suivante : formation@versant-avocats.com

Nous nous engageons alors à vous transmettre sous 48 heures un formulaire à renvoyer

Nous vous transmettrons un accusé réception par email dans un délai de 5 jours ouvrés à compter de la réception de votre formulaire complété et nous y apporterons une réponse écrite dans un délai de 30 jours ouvrés



Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap ; nous adaptons la formation à la situation de handicap dans la mesure du possible

Vous pouvez contacter le référent handicap pour des informations adaptées à votre situation à l'adresse suivante : dutrain@versant-avocats.com

VERSANT AVOCATS



24 rue Erlanger · 75016 Paris · France



+33(0)1 88 32 11 11



contact@versant-avocats.com

versant-avocats.com

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
ACTIONS DE FORMATION